



VIVRE EN SUISSE

13

13.1	Sécurité et qualité de vie.....	143
13.2	Installation et intégration.....	145
13.3	Location d'un logement.....	145
13.4	Téléphone, internet et télévision.....	146
13.5	Assurances.....	147
13.6	Transports publics.....	147
13.7	Loisirs.....	147
13.8	Revenu et coût de la vie.....	148

Grâce à la qualité de vie et à la sécurité qu'elle garantit, la Suisse affiche l'une des espérances de vie les plus élevées au monde. Ses paysages naturels et son offre variée en matière de culture et de loisirs attirent de nombreux touristes, mais aussi une main-d'œuvre étrangère qualifiée. Le revenu professionnel mensuel moyen d'un ménage suisse s'élève à 7 618 francs suisses, dont il reste environ 70 % après déduction des impôts et des cotisations aux assurances sociales. En dépit du coût de la vie relativement élevé, le pouvoir d'achat en Suisse reste le plus élevé au monde.

13.1 SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE VIE

La Suisse est un pays sûr, qui offre une qualité de vie optimale. Que ce soit en ville ou dans les régions rurales, elle reçoit d'excellentes notes pour tous les critères déterminants : revenu, santé, climat et géographie, stabilité politique et sécurité, loisirs, vie familiale et vie en société.

Les villes de Zurich, Berne et Genève occupent depuis des années les premières positions au classement mondial des métropoles établi par le cabinet conseil britannique Mercer (cf. fig. 66).

Qualité de vie en comparaison internationale, 2015

(FIG. 66)

1	Vienne, Autriche
2	Zurich (Suisse)
3	Auckland, Nouvelle-Zélande
4	Munich, Allemagne
5	Vancouver, Canada
6	Düsseldorf, Allemagne
7	Francfort, Allemagne
8	Genève, Suisse
9	Copenhague, Danemark
10	Sydney, Australie
11	Amsterdam, Pays-Bas
12	Wellington, Nouvelle-Zélande
13	Berne, Suisse
14	Berlin, Allemagne
15	Toronto, Canada
27	Paris, France
34	Dublin, Irlande
40	Londres, Royaume-Uni
44	New York, États-Unis
44	Tokyo, Japon
70	Hong Kong, Hong Kong

Source : Mercer Survey, Quality of Living Global City Rankings, 2015

La liberté de mouvement et la sécurité sont garanties en permanence sur l'ensemble du territoire. Les mégapoles et les grands ensembles anonymes sont rares. Les enfants se rendent généralement à pied à l'école, sans être accompagnés par un adulte. La sécurité et la discrétion des Suisses sont très appréciées : même les personnalités internationales se déplacent souvent en Suisse sans escorte.

La Suisse attire les travailleurs qualifiés de l'étranger comme un aimant. Au classement international des pays les plus attractifs, elle arrive en première position. Selon cette enquête, la Suisse se distingue notamment par un environnement économique et politique stable, un système d'éducation efficace et une productivité élevée. À cela s'ajoutent également un savoir mondial de haut niveau et une excellente qualité de vie.

« La Suisse est la destination privilégiée de la main-d'œuvre qualifiée venant de l'étranger. »

Sécurité personnelle et droits de propriété, 2015

1 = faible, 10 = élevée

(FIG. 67)

1	Finlande	9,39
2	RAS Hong Kong	9,10
3	Danemark	9,01
4	Norvège	8,92
5	Suisse	8,87
6	Singapour	8,84
9	Allemagne	8,58
10	Luxembourg	8,58
11	Pays-Bas	8,56
13	Irlande	8,45
15	Royaume-Uni	8,34
17	Japon	8,13
19	États-Unis	8,10
24	Belgique	7,60
29	France	7,30
38	Inde	6,13
46	Italie	5,22
48	Chine	4,86
54	Russie	3,60
57	Brésil	3,24

Source : IMD World Competitiveness Yearbook 2015

Pouvoir d'attraction sur la main-d'œuvre hautement qualifiée en provenance de l'étranger, 2015

1 = faible, 10 = élevée

(FIG. 68)

1	Suisse	8,91
2	Luxembourg	8,49
3	États-Unis	8,31
4	EAU	8,26
5	Singapour	8,12
6	Royaume-Uni	8,00
7	Canada	7,70
10	RAS Hong Kong	7,43
12	Irlande	7,22
14	Pays-Bas	6,85
18	Chine	6,34
19	Allemagne	6,26
24	Belgique	5,57
30	Russie	5,19
36	Inde	4,73
39	France	4,60
44	Brésil	4,19
50	Japon	3,39
51	Italie	3,37

Source : IMD World Competitiveness Yearbook 2015

13.2 INSTALLATION ET INTÉGRATION

À l'heure actuelle, plus de 10 700 entreprises étrangères opèrent en Suisse et depuis la Suisse. Un grand nombre de ces entreprises dépêchent temporairement des cadres dirigeants et des spécialistes en Suisse. Pour aider ces « expatriés » à s'acclimater rapidement à leur nouveau pays de résidence, des agences de relogement spécialisées, des associations d'expatriés, des livres et des sites Internet répondent aux principales questions liées à l'installation et à la vie en Suisse.

Déménager dans un pays étranger suscite de nombreuses questions qui varient selon la situation personnelle. Quelle est l'école la mieux adaptée? Où peut-on faire ses courses? Comment trouver une maison? Quel est le niveau d'imposition? Dans toutes les régions du pays, on trouve des conseillers compétents et disposant d'une expérience internationale, qui peuvent apporter leur soutien dans pareilles situations. Des agences de relogement spécialisées proposent des services complets pour le déménagement et les premiers moments en Suisse. Internet fournit également une multitude d'informations. En outre, certains services cantonaux de promotion économique gèrent des plateformes d'information pour expatriés.

www.ch.ch > Installation en Suisse
Installation en Suisse
Langues : all., angl., fr., it.

13.2.1 Installation

Les expatriés peuvent faire entrer leurs biens personnels (objets ménagers, collections, véhicules, etc. et animaux) en Suisse sans frais de douane. La seule condition est que ces objets soient utilisés personnellement à l'étranger durant au moins six mois et continuent à être utilisés après leur importation. Lors de l'importation en Suisse, il faut présenter au bureau de douane d'importation un formulaire de demande ainsi qu'un contrat de travail, un contrat de location ou une annonce de départ dans le pays d'origine (pour les ressortissants de l'UE-25/AELE) ou alors l'assurance d'autorisation de séjour (ressortissants d'autres pays). Une fois en Suisse, les ressortissants étrangers sont tenus de se présenter à la commune de leur lieu de domicile dans les quatorze jours. Ils doivent en outre présenter les documents suivants :

- pièce d'identité officielle valable (pour chaque membre de la famille entré en Suisse);
- confirmation de l'assurance-maladie (preuve de la souscription à l'assurance de base obligatoire). Le délai pour s'affilier à une caisse-maladie suisse est de trois mois. La preuve de la souscription à l'assurance peut dès lors être fournie ultérieurement;
- 1 photo d'identité (pour chaque membre de la famille entré en Suisse);
- documents relatifs à la composition de famille (p. ex. livret de famille, acte de mariage, acte de naissance des enfants mineurs, etc.);
- contrat de travail.

Si les expatriés amènent leur véhicule, celui-ci doit passer un contrôle technique et être assuré et immatriculé en Suisse dans les douze mois. Le permis de conduire doit également être remplacé dans le même délai.

www.ezv.admin.ch > Informations pour les particuliers >
Déménagement, mariage et succession
Formulaire de demande Effets de déménagement
Langues : all., angl., fr., it.

13.2.2 Cours de langue

Beaucoup de Suisses comprennent l'anglais et/ou une deuxième langue nationale. Pour s'intégrer dans la société, il est toutefois utile de maîtriser la langue de la région, c'est-à-dire l'allemand, le français, l'italien ou le romanche. En effet, l'existence de quatre langues nationales en Suisse n'implique pas que tous les citoyens les parlent toutes.

Il existe beaucoup de prestataires privés proposant des cours de langue adaptés aux besoins de chacun. Certaines institutions publiques offrent également des cours dans la langue de la région dans le cadre de programmes d'intégration. Nous vous recommandons d'effectuer des recherches sur Internet ou sur le site de la Fédération suisse pour la formation continue.

www.alice.ch > Cours
Fédération suisse pour la formation continue
Langues : all., fr., it.

13.3 LOCATION D'UN LOGEMENT

Toute personne intéressée par un logement contacte l'annonceur (souvent, une agence immobilière) afin de convenir d'un rendez-vous pour une visite. Si l'habitation satisfait ses attentes, cette personne doit généralement remplir un formulaire d'inscription dans lequel elle fournit diverses informations : âge, état civil, profession, nombre d'enfants, type d'autorisation de séjour, employeur, salaire et animaux de compagnie. Afin de prouver qu'elle est en mesure de payer le loyer, la personne doit souvent présenter un extrait du Registre des poursuites. Ce document peut être obtenu auprès de l'Office des poursuites du lieu de domicile.

13.3.1 Caution et contrat de location

Les locataires sont souvent tenus de verser à l'avance une certaine somme, appelée caution. D'un montant maximal de trois mois de loyer, cette somme est placée sur un compte en banque spécial (compte de garantie de loyer) au nom du locataire. La caution représente une garantie pour le propriétaire. À sa sortie de l'appartement, le locataire récupère sa caution, intérêts compris.

Le locataire a le droit d'exiger que le logement dans lequel il va emménager soit propre et en bon état. Avant que le nouveau locataire n'emménage, il est procédé à la remise de l'appartement. Le propriétaire et le locataire examinent ensemble l'état de l'appartement et prennent note, dans un document intitulé « état des lieux », de tous les défauts éventuels.

Généralement, le locataire paie le loyer chaque mois, à l'avance pour le mois à venir. Dans la plupart des cas, il paie aussi des charges accessoires, par exemple pour le chauffage, l'eau chaude ou le câble (télévision). Pour la consommation privée d'électricité dans l'appartement, la compagnie d'électricité émet une facture mensuelle. Étant donné qu'il existe plusieurs fournisseurs pour les raccordements téléphoniques et les connexions Internet (parfois aussi pour la télévision par câble), le locataire conclut des contrats séparés et paie directement le fournisseur.

« Chacun peut choisir librement entre une multitude de fournisseurs pour la téléphonie fixe et mobile, la VoIP et Internet. »

Si le propriétaire veut augmenter le loyer (p. ex. suite à des travaux ou lorsque les taux hypothécaires augmentent), il doit le faire en utilisant une formule officielle. Un locataire jugeant une augmentation du loyer injustifiée dispose de 30 jours pour saisir, par écrit, l'autorité de conciliation.

Le contrat de location peut être résilié par le locataire et par le propriétaire. Les échéances et les délais à respecter figurent dans le contrat. Quand un locataire résilie le contrat, il doit le faire par écrit. Un envoi en recommandé est conseillé. Les époux ont les mêmes droits, ce qui signifie que la résiliation du contrat n'est valable que si elle a été signée par les deux époux. À son départ, le locataire rend au propriétaire l'appartement propre et nettoyé. Le propriétaire et le locataire examinent ensemble l'état de l'appartement et prennent note, dans un état des lieux écrit, de tous les défauts éventuels. Ensemble, ils s'accordent pour répartir la prise en charge des éventuelles réparations.

13.3.2 Règlement intérieur et gérance

Dans la plupart des cas, la gérance de l'immeuble est confiée à des professionnels. Dans les grands immeubles surtout, le concierge répond également aux questions des locataires, se charge des petites réparations et veille à la sécurité et à l'entretien de l'immeuble. En cas de problème, les associations régionales de locataires peuvent apporter leur soutien.

www.bwo.admin.ch > Documentation > Publications > Brochure logement
Ce qu'il faut savoir pour les locataires
Langues : all., fr., it.

Associations de locataires
Suisse alémanique : www.mieterverband.ch
Langues : all.

Suisse romande : www.asloca.ch
Langues : fr.

Tessin : www.asi-infoalloggio.ch
Langues : it.

13.4 TÉLÉPHONE, INTERNET ET TÉLÉVISION

Avant la libéralisation en 1998, Swisscom détenait le monopole du marché suisse des télécommunications. Aujourd'hui, chaque client peut choisir librement entre plusieurs fournisseurs pour la téléphonie fixe et mobile, la VoIP et Internet. Les principaux fournisseurs pour la téléphonie mobile sont Swisscom, Salt et Sunrise, mais il existe aussi d'autres sociétés qui utilisent les réseaux des grands opérateurs et proposent des conditions très intéressantes (par exemple, M-Budget Mobile, Coop Mobile, yallo et mobilezone). Toutes leurs offres sont également disponibles pour les étrangers séjournant temporairement en Suisse. Il existe toutefois une obligation d'enregistrement (aussi pour les formules prépayées). Installer un accès Internet est très simple. Les internautes ont le choix entre des lignes analogiques, ISDN, DSL et diverses connexions par câble.

Les leaders du marché de la télédistribution sont upc cablecom et Swisscom. Le raccordement par câble analogique d'upc cablecom, qui est déjà installé dans les trois-quarts des ménages suisses, permet de recevoir plus de 60 programmes sur n'importe quel téléviseur. Un récepteur supplémentaire est nécessaire pour les offres numériques. Avec «Bluewin-TV» (Swisscom), il est également possible de recevoir plus de 200 programmes via la ligne téléphonique. Outre upc cablecom, la Suisse compte plus de 300 câblo-opérateurs régionaux offrant des services similaires. Naturellement, la réception par satellite est aussi possible. En Suisse, tous les auditeurs radio et téléspectateurs doivent payer une redevance de réception qui est totalement indépendante des émissions visionnées ou écoutées et du type de réception. Les redevances de réception pour la radio et la télévision sont perçues par Billag SA.

www.local.ch
Annuaire téléphonique
Langues : all., angl., fr., it.

www.comparis.ch
Fournisseurs et comparatifs de prix
Langues : all., angl., fr., it.

www.teltarif.ch
Fournisseurs et comparatifs de prix
Langues : all.

www.billag.com
Billag
Langues : all., fr., it.

13.5 ASSURANCES

Les Suisses sont bien assurés. Au total, une famille consacre en moyenne 19 % du budget du ménage aux assurances, l'assurance-maladie étant de loin la plus coûteuse.

Les cotisations pour la prévoyance vieillesse et la caisse d'assurance-chômage, l'assurance-maladie et l'assurance-habitation (en cas de propriété du logement) sont obligatoires. Les cotisations pour la prévoyance vieillesse et la caisse d'assurance-chômage sont fixées par la Confédération et déduites directement du salaire. En revanche, l'assurance-maladie et l'assurance responsabilité civile peuvent être choisies librement.

Il est conseillé aux locataires de souscrire une assurance inventaire du ménage et une assurance responsabilité civile privée (disponibles séparément ou combinées). L'assurance inventaire du ménage couvre par exemple les dommages causés par le débordement d'une baignoire. L'assurance responsabilité civile privée prend en charge les dommages que l'assuré cause à des tiers en tant que personne privée (dommages matériels et/ou corporels).

Tous les détenteurs d'un véhicule automobile sont tenus de souscrire une assurance responsabilité civile automobile. Celle-ci couvre les dommages corporels et/ou matériels résultant de l'utilisation du véhicule assuré, quelle que soit la personne conduisant le véhicule au moment du sinistre. Il est recommandé de souscrire aussi une assurance casco partielle ou intégrale, également appelée assurance multirisque.

13.6 TRANSPORTS PUBLICS

L'infrastructure développée de transports publics permet de se déplacer facilement en Suisse sans voiture. Le réseau des trains, bus et bateaux est très dense et l'intensité du trafic est l'une des plus élevées au monde. Les voies fluviales sont utilisées à des fins touristiques et économiques. Tous les villages en Suisse sont desservis au moins toutes les deux heures par des transports publics.

Les formules pour les billets et les abonnements des transports publics sont très nombreuses. Le principe est le suivant : plus la durée d'un abonnement est longue, plus le prix est bas. Par exemple, le prix d'un abonnement de douze mois équivaut au prix de vente individuel pour huit mois. L'abonnement général permet de voyager gratuitement sur le réseau des CFF, de la plupart des compagnies ferroviaires privées, des compagnies maritimes et des sociétés de bus ainsi que sur le réseau urbain. L'«abonnement demi-tarif», disponible pour un, deux ou trois ans, permet de profiter d'une réduction de 50 % sur le plein tarif de CFF ainsi que sur de nombreuses lignes privées et de montagne. Les voyages sont gratuits pour les enfants jusqu'à six ans et la «carte junior» permet aux enfants de 6 à 16 ans de voyager gratuitement en compagnie de leurs parents et la «carte petits-enfants» leur permet de voyager gratuitement en compagnie de leurs grands-parents. La formule «Voie 7» permet aux jeunes de 16 à 25 ans de voyager gratuitement en seconde classe à partir de 19 heures. Si tous ces avantages sont offerts aux personnes domiciliées en Suisse, les touristes profitent eux aussi de nombreuses offres spécialement adaptées à leurs besoins.

www.cff.ch > Abonnements et billets
Horaires et billets
Langues : all., angl., fr., it.

www.swisstravelsystem.com
Voyager en Suisse pour les étrangers
Langues : all., angl., fr., it.

13.7 LOISIRS

13.7.1 Offre de loisirs et activités culturelles

La Suisse offre une multitude de possibilités en termes de culture et de loisirs. Tout au long de l'année, c'est une destination idéale pour les amoureux de la nature, les sportifs, les personnes avides de calme, les amateurs d'art ainsi que pour les hommes et femmes d'affaires. Elle offre exclusivité, détente et plaisir. Touriste ou résident permanent en Suisse, chacun y trouve son bonheur : sports d'été et d'hiver à proximité, bourgades charmantes ou vie urbaine trépidante, culture ou nature, repos ou «action» à volonté. Grâce à la structure d'habitat décentralisée, les offres culturelles ainsi que les activités sportives et sociales sont aussi très nombreuses hors des grandes villes. Parallèlement aux manifestations internationales renommées, comme le Lucerne Festival et le Montreux Jazz Festival, le Menuhin Festival Gstaad, le festival du film de Locarno ou Art Basel dans le domaine culturel, les European Masters Crans-Montana et le tournoi Swiss Indoors de Bâle ou le meeting d'athlétisme Weltklasse de Zurich dans le domaine sportif, la scène culturelle locale connaît aussi une activité très dense.

Avec plus de 900 musées, la Suisse a la plus forte densité de musées au monde. Neuf opéras et 15 salles de théâtre offrent leur scène pour un programme varié allant du théâtre amateur aux spectacles de grands artistes internationaux. Plus de 800 bibliothèques sont librement accessibles au public. Les dix plus grandes bibliothèques de Suisse proposent plus de 55 millions de médias.

Ceux qui préfèrent la nature peuvent arpenter à loisir les 85 000 kilomètres de sentiers pédestres et de randonnée en montagne ou explorer l'un des 20 parcs naturels. Les parcs naturels s'étendent sur 6 335 kilomètres carrés, soit environ 15 % de la surface de la Suisse. En outre, 11 sites du patrimoine mondial de l'UNESCO se trouvent en Suisse. Il s'agit notamment des sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes, des vignobles en terrasses de Lavaux, des trois châteaux de Bellinzone, du monastère bénédictin de Saint-Gall et de la vieille ville de Berne.

Les sports populaires sont également très appréciés en Suisse. On trouve des clubs de football et de gymnastique, même dans les plus petites communautés. L'infrastructure sportive de la Suisse comprend plus de 28 000 installations. Parmi ceux-ci, plus de 4 000 salles de sport et plus de 3 500 courts polyvalents. Dans les sports de haut niveau, la Suisse s'affirme avant tout comme un pays de sports d'hiver. Par exemple, la Suisse se classe généralement parmi les dix premières nations lors des Jeux olympiques d'hiver. À cet égard, le tennis fait exception. Avec Roger Federer et Stanislas Wawrinka, la Suisse possède deux des quatre meilleurs joueurs du monde (novembre 2015). Ce sport jouit d'ailleurs d'une grande popularité, même chez les athlètes amateurs.

www.myswitzerland.com

Tourisme en Suisse, avec calendrier des manifestations
Langues : all., angl., fr., it., esp., port., russe, chin., jap.

www.theater.ch

Théâtre et danse
Langues : all., fr., it.

www.swissworld.org > Culture > Coutumes et traditions

Les traditions en Suisse
Langues : all., angl., fr., it., esp., russe, chin., jap.

13.7.2 Associations et bénévolat

Beaucoup de Suisses consacrent une partie de leur temps libre à des associations où ils pratiquent leurs loisirs. La vie culturelle et associative est très développée, même dans les très petites communes et les petits villages. Ceux-ci mettent d'ailleurs à disposition l'infrastructure requise. De la musique, du théâtre, du sport et de la politique à la randonnée, en passant par la protection de la nature, tous les domaines ont leur association. La limite entre les loisirs et le bénévolat est souvent ténue. Près d'un quart de la population suisse participe à des missions bénévoles institutionnalisées, c'est-à-dire des tâches effectuées sur la base du volontariat, sans rémunération. Comme la Suisse n'impose pas d'obligation d'enregistrement, il n'existe pas de registre complet des associations. Toutefois, les sites Internet des communes fournissent souvent des informations sur les associations de la région.

www.benevol.ch

Bénévolat
Langues : all., fr., it.

www.ch.ch > Annuaire des autorités

Adresses communales
Langues : all., angl., fr., it.

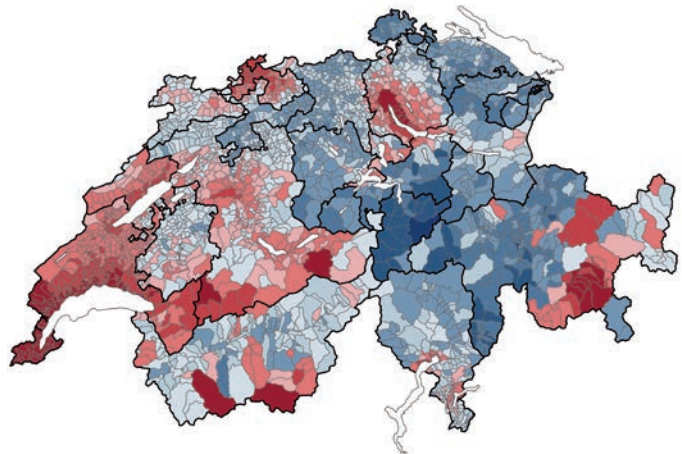
13.8 REVENU ET COÛT DE LA VIE

Les ménages suisses se composent en moyenne de 2,19 personnes et ont un revenu professionnel mensuel de 7 618 francs suisses. Avec les revenus provenant d'autres sources et le revenu de transfert, le revenu brut atteint 10 052 francs suisses, dont il reste environ 70 % après déduction des impôts et des cotisations aux assurances sociales. Le revenu disponible (après déduction de tous les coûts fixes) varie fortement selon les régions. Il est par exemple inférieur à la moyenne suisse dans les centres économiques, mais aussi dans quelques communes de montagne (indicateur RDI pour « Regional Disposable Income » inférieur). Il s'agit des régions touristiques prisées affichant des prix de l'immobilier élevés. Les cantons d'Argovie, de Lucerne, de Schaffhouse, de Schwytz, de Soleure et de Thurgovie occupent des positions particulièrement attrayantes et ont un RDI élevé, tandis que les métropoles de Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Zurich se situent en bas de classement (cf. fig. 69).

Selon une étude réalisée par UBS (fig. 71), la Suisse a l'un des pouvoirs d'achat les plus élevés au monde, c'est-à-dire le revenu disponible le plus élevé par rapport aux prix. Le niveau des prix à Zurich est le plus élevé au monde, suivi par Genève qui est en deuxième position et New York à la troisième place. Dans la comparaison internationale des salaires, Zurich prend la première place, devant Genève et Luxembourg.

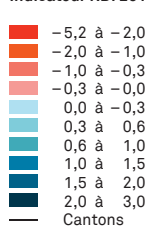
Revenu disponible dans les communes suisses, 2011

(FIG. 69)



Source : Credit Suisse Economic Research, Geostat

Indicateur RDI 2011



Budget moyen d'un ménage, 2011

en francs suisses

(FIG. 70)

REVENU BRUT (REVENU DU TRAVAIL, TRANSFERTS, ETC.)	9 604	100,0%
Dépenses de transfert obligatoires	-2 646	-27,5%
Cotisations de sécurité sociale	-947	-9,9%
Impôts	-1 145	-11,9%
Caisses de maladie : primes pour l'assurance de base	-554	-5,8%
Dépenses de transfert monétaires à d'autres ménages	-208	-2,2%
REVENU DISPONIBLE	6 750	70,29%
Autres assurances, frais et transferts	-575	-5,99%
DÉPENSES DE CONSOMMATION	-5 394	-56,2%
Nourriture et boissons sans alcool	-649	-6,8%
Boissons alcoolisées et tabac	-111	-1,2%
Restauration et hébergement	-529	-5,5%
Vêtements et chaussures	-235	-2,5%
Logement et énergie	-1 475	-15,4%
Mobilier et entretien ménager continu	-262	-2,7%
Dépenses de santé	-256	-2,7%
Transport	-768	-8,0%
Communication	-177	-1,8%
Divertissement, loisirs, culture	-616	-6,4%
Autres biens et services	-316	-3,3%
REVENUS SPORADIQUES	428	4,45%
Économies	1 209	12,6%
Nombre de personnes par ménage (moyenne)	2.23	100%

Source : Office fédéral de la statistique (OFS), HABE, 2011

Comparaison internationale du pouvoir d'achat, 2015

Salaires horaires nets divisés par le prix du panier de biens et services, loyers inclus

(FIG. 71)

Luxembourg	134,3
Zurich	130,5
Genève	127,5
Munich	104,2
Francfort	102,0
Berlin	101,9
New York	100,0
Lyon	96,9
Paris	92,4
Dublin	91,4
Bruxelles	90,9
Oslo	86,6
London	85,3
Amsterdam	81,7
Rome	80,8
Tokyo	80,0
RAS Hong Kong	70,4
São Paulo	65,4
Copenhague	64,5
Moscou	41,4
Shanghai	29,6
Pekin	23,6
Bombay	20,3

Source : UBS « Prix et salaires » : une comparaison du pouvoir d'achat dans le monde, août 2015

www.swissworld.org > Economie > Niveau de vie

Coût de la vie

Langues : all., angl., fr., it., esp., russe, chin., jap

www.bfs.admin.ch > Situation économique et sociale de la population >

Revenus, consommation et fortune

Statistiques revenus, consommations et fortune

Langues : all., angl., fr., it